PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 avril 2014

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents: Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, FAGNI, MILLET, MANGUELIN,

LAPALUD, JANICHON, PESTELLE, MICHAUD, BLANC, Mmes ROGNARD, CHAMBAUD, GUDET, DECHAVANNE,

DECHAIX.

Secrétaire de séance : Francis PESTELLE

Présentation du personnel communal aux nouveaux élus à 19H30.

APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal du 4 avril dernier est approuvé à l'unanimité.

VOTE DES COMMISSIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux élections municipales du 30 mars dernier, il y a lieu de procéder aux nouvelles compositions des commissions communales : IL est voté à l'unanimité les commissions suivantes :

-Commission des Chemins

Pascal Manguelin, Pierre Millet, Patrick Janichon, Pierre Michaud, Francis Pestelle

-Commission des Bâtiments

Stéphane Lapalud, Jean-Paul Grandjean, Michel Alberti, Pierre Millet,

Francis Pestelle (Référent Energie), Delphine Gudet (Référent Logements communaux)

-Commission Urbanisme et Environnement

Jean-Paul Grandjean, Joel Fagni, , Nathalie Dechavanne, Michel Alberti, Valérie Chambaud

-Commission Scolaire et Rythmes Scolaires

Nathalie Dechavanne, Pierre Blanc, Jean-Paul Grandjean, Joel Fagni et Delphine Gudet

-Commission des Finances

Jean-Paul Grandjean, Michel Alberti, Joel Fagni, Stéphane Lapalud, Pierre Blanc

-Commission Emploi-Formation

Joel Fagni, Michel Alberti, Stéphane Lapalud, Delphine Gudet, Patrick Janichon.

-Commission PLU

Jean-Paul Grandjean, Michel Alberti, Joel Fagni, Stéphane Lapalud, Pascal Manguelin, Valérie Chambaud

-Commission MAPA

Jean-Paul Grandjean, Michel Alberti, Pierre Millet, Stéphane Lapalud

-Commission Cimetière

Eliane Rognard, Colette Dechaix

-Commission Communication

Jean-Paul Grandjean_Pierre Millet, Nathalie Dechavanne, Joel Fagni, Colette Dechaix, Pierre

-Commission fleurissement et embellissement du village

Ensemble du conseil municipal avec le soutien de l'employé communal Mickael Collado

Commission des Impôts locaux

Jean-Paul Grandjean, Michel Alberti, Joel Fagni, Patrick Janichon Francis Pestelle

-Correspondant municipal de la prévention routière

Pierre Millet

-Représentant Municipal de la Semcoda

Jean-Paul Grandjean

VOTE DES REPRESENTANTS AUX DIFFERENTS SYNDICATS

IL est voté à l'unanimité les délégués aux différents syndicats ci-après :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS): Maire Président de droit

- + 5 REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL
- + 5 REPRESENTANTS DE LA SOCIETE CIVILE

Eliane Rognard, Colette Dechaix, Valérie Chambaud, Stéphane Lapalud, francis Pestelle

COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE DOMBES:

2 TITULAIRES Jean-paul Grandjean - Michel Alberti

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DE L'AIN (SIEA) :

Un TITULAIRE Francis Pestelle
Un SUPPLEANT Michel Alberti

SYNDICAT MIXTE VEYLE VIVANTE:

UN TITULAIRE Pascal MAnguelin UN SUPPLEANT Pierre Millet

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX RENOM-CHALARONNE:

DEUX TITULAIRES Jean-paul Grandjean- Stéphane Lapalud

DEUX SUPPLEANTS Joel Fagni- Pierre Millet

SYNDICAT DES RIVIERES DES TERRITOIRES DE CHALARONNE :

UN TITULAIRE Eliane Rognard

UN SUPPLEANT Nathalie Dechavanne

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE (SIVOS): Le Maire Président de droit

1 TITULAIRE Pierre Michaud

2 SUPPLEANTS Pierre Blanc -Francis Pestelle

SYNDICAT DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE LA DOMBES (SCOT): 2

TITULAIRES Jean-paul Grandjean-Joel Fagni

2 SUPPLEANTS Stéphane Lapalud - Pierre Michaud

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT RHONE-ALPES Dombes Val de Saône (CDRA) :

1 TITULAIRE Joel Fagni 1 SUPPLEANT Michel Alberti

OFFICE DE TOURISME CENTRE DOMBES VILLARS-CHALAMONT:

1 TITULAIRE Eliane Rognard
1 SUPPLEANT Pierre Michaud

COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) :

UN DELEGUE Jean-Paul Grandjean

ASSEMBLEE SPECIALE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'AIN:

Un TITULAIRE Joel Fagni
-UN SUPPLEANT Michel Alberti

DELEGATIONS DE POUVOIR :

Valérie MULTON donne lecture des délégations de pouvoir du Conseil Municipal au Maire :

A l'unanimité:

Le conseil Municipal décide pour la durée du présent mandat de confier au maire les délégations suivantes :

- -De prendre toute décision concernant la préparation , la passation l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres d'un montant inférieur à 10 000,00 euros hors taxes ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraient pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget .
- -De passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférents.
- -De créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- -De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- -D'accepter des dons et legs qui ne sont grevés ni de condition ni de charges.
- -De fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux le montant des offres de la communes à notifier aux expropriés et de répondre à leur demande.
- -De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- D'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même code dans les conditions suivantes : acquisition de terrains bâtis et non bâtis dont la valeur de l'acompte n'excède pas 200 000,00 Euros .
- -D'intenter au nom de la commune des actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle part devant toutes les juridictions pour ester au nom de la commune pendant la durée du mandat du maire.
- -De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués tous véhicules municipaux jusqu'à 10 000,00 euros par sinistre.
- De réaliser les lignes de trésorerie et des décisions modificatives sur la base maximum de 10 000,00 euros.

DELEGATION DE SIGNATURES

Michel ALBERTI : 1^{er} adjoint Joël FAGNI : 2^{ème} adjoint Stéphane LAPALUD : 3^{ème} adjoint

Les trois adjoints ci-dessus désignés sont de même concurremment entre eux et conjointement avec le Maire pour signer individuellement les mandats de paiement sur les crédits régulièrement

ouverts toutes les pièces de la comptabilité communale ainsi que tous les actes ordinaires et la correspondance courante de l'administration principale ; l'ordre dans lequel les adjoints ont ces délégations de pouvoir et de signature est : le premier adjoint, le deuxième adjoint, le troisième adjoint, en cas d'absence ou d'empêchement du ou des précédents .

INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Suite au renouvellement des conseillers municipaux et à l'élection du maire et des trois adjoints en date du 30 mars 2014, il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités de chacun des élus.

Le Conseil Municipal vote les indemnités ci-après :

- ◆ Décide d'attribuer à **Mr Jean-Paul GRANDJEAN**, Maire, une indemnité mensuelle correspondant à 21 % de l'indice brut 1015
- ► Décide d'attribuer à **Mr Michel ALBERTI**, 1^{er} adjoint au Maire, une indemnité mensuelle correspondant à 10.5% de l'indice brut 1015
- ► Décide d'attribuer à **Mr Joël FAGNI**, 2^{ème} adjoint au Maire, une indemnité mensuelle correspondant à 7.5% de l'indice brut 1015
- ► Décide d'attribuer à **Mr Stéphane LAPALUD**, 3^{ème} adjoint au Maire, une indemnité mensuelle correspondant à 6% de l'indice brut 1015

Ces indemnités seront versées à compter du 14 Avril 2014.

QUESTIONS DIVERSES

→Cession DYNACITE/COMMUNE -

Dynacité par un courrier du 14 février dernier donne son accord de principe pour la cession au profit de la commune à l'Euro symbolique des parcelles cadastrés section A numéro 1304 (3 M2) et numéro 1306 (9M2) sous réserve d'un avis favorable du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la cession à l'euro symbolique des parcelles A n°1304 et 1306 à la commune sous réserve que les frais de notaire et de géomètre soient pris en charge par Dynacité.

\rightarrow SEMCODA

Joël Fagni prend la parole : la Commune en tant qu'actionnaire de la SEMCODA doit donner son accord :

- -à une modification des statuts de la SEMCODA
- -une augmentation de son capital.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord à la modification de ses statuts et à l'augmentation de son capital.

→Quelques dates à retenir

○ Cérémonie du 8 mai 2014

L'ensemble des conseillers municipaux dans la mesure de leur possibilité doivent être présents lors de cette cérémonie.

Pierre Blanc rappelle que cette cérémonie est une cérémonie laïque.

 → Prochaine réunion du Conseil Municipal le vendredi 23 mai 20 Heures le lundi 23 Juin à 20 heures

La commission bâtiment est convoquée le samedi 24 mai de 9heures à 12 heures

La commission scolaire est convoquée le mercredi 7 mai à 20 heures

→ELECTION EUROPEENE

← Le Dimanche 25 mai 2014

Un tour de table est effectué pour établir les permanences lors de l'élection présidentielle du 25 mai prochain.

○ Le Maire informe le conseil que le vote de la présidence de la Communauté de Communes Centre Dombes risque d'être agité en effet deux personnalités s'affrontent :

Mme BACONNIER Ancienne présidente

Mr GIRER Adjoint à la Commune de Mionnay

Eliane Rognard informe le conseil que Maurice Servillat lui a fait part de dysfonctionnement quant à l'organisation et la gestion de la salle de réunion. Francis Pestelle doit prendre contact avec Maurice Servillat

- Francis Pestelle fait remarquer la vétusté du local de la boucherie au milieu du village
- ∽L'ancienne chambre froide du restaurant Chasse et Pêche a été transportée dans les jardins familiaux. Michel Alberti doit rencontrer Monsieur Chavatte (Président des jardins familiaux).
- ∽ Jean-Paul Grandjean, fait part d'une pétition de l'ensemble des habitants du lotissement de la gare concernant le dépôt de terre sur la chaussée suite au passage de David Charvieux, agriculteur. Un courrier a été envoyé à David Charvieux.
- Valérie Chambaud propose de faire visiter son élevage le dimanche 27 avril à 10 heures dans le cadre du weekend « l'Ain de ferme en ferme » organisé par les agriculteurs.
- ∽La Commune loue à titre gratuit des locaux situé au 141 place du marché à Cuivre en Dombes. Le bail signé pour 9 ans vient à expiration le 3 aout 2014. Il convient de prendre contact avec le Président de l'Association cuivre en Dombes . Delphine Gudet se charge du dossier

L'ordre du jour est terminé, la séance est close à 22h30